



Collège de
Maisonneuve

Assistants ou assistantes en français

L'ACCORD

CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS

Description du travail

Pour la session d'automne 2024, le Centre d'aide en français du Collège de Maisonneuve recherche des assistant·es qui encadreront des élèves éprouvant des difficultés en français écrit. Le travail consiste à avoir des rencontres de tutorat individuel hebdomadaires d'une heure portant sur la langue écrite avec des étudiants francophones et allophones. À moins d'un avis contraire émanant de l'Institut national de santé publique du Québec, bien que les étudiant·es puissent être, à leur choix, en présence ou à distance, les assistant·es travaillent en présence au Centre d'aide du Collège de Maisonneuve, où tout le matériel informatique (ordinateurs munis de caméra et écouteurs) et didactique (fiches théoriques, exercices et corrigés) est fourni. Le centre assure également la formation des assistant·es.

Qualifications requises

Scolarité

- Détenir un baccalauréat en littérature de langue française, en linguistique ou en français langue seconde ou tout autre diplôme pertinent de 1^{er} cycle.

Exigence

- Avoir une excellente maîtrise du français écrit et une bonne connaissance des règles qui en régissent l'usage. Un test de français écrit et une entrevue permettront de vérifier les compétences des candidat·es.

Atout

- Posséder une expérience dans un centre d'aide en français ou de correction de *l'Épreuve uniforme de français*.

Salaire et horaire

Salaire : 22 \$ l'heure plus 4 % d'allocation de vacances.

Horaire : Plusieurs plages horaires sont à combler : **lundi au jeudi de 10 h à 17 h et vendredi de 9 h à 16 h** (À leur embauche, les assistant·es travaillent de 3 à 6 heures par semaine. Ces heures peuvent aller jusqu'à 18 après une période de probation, selon nos besoins et les disponibilités du candidat ou de la candidate). Le calendrier des rencontres suit celui du Collège.

Période d'affichage : jusqu'au 11 août 2025.

Les personnes intéressées doivent déposer UN CURRICULUM VITAE et une LETTRE DE PRÉSENTATION.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.